

EXTRAIT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES FINANCES A LA COMMISSION DU BUDGET DE 1948

Les travaux préparatoires à l'établissement du projet de budget de 1948 ont été dominés par deux préoccupations essentielles :

L'opportunité de compenser, dans une certaine mesure, par de rigoureuses économies, l'accroissement du volume des dépenses ordinaires résultant de divers facteurs d'augmentation (hausse des prix, amélioration de la situation des fonctionnaires et retraités, etc.), afin d'éviter de recourir à un effort fiscal excédant les facultés contributives du pays ;

La nécessité de poursuivre la réalisation du programme d'équipement du Maroc malgré des circonstances économiques momentanément défavorables à l'émission d'un emprunt sur le marché français.

Malgré les diverses dispositions adoptées, il subsiste entre le montant du programme d'équipement à réaliser en 1948 et les moyens de financement susceptibles d'être affectés à la couverture des travaux neufs un écart de 3 milliards 964 millions.

Aussi est-il envisagé de recourir, à concurrence de cette somme de 3.964 millions, à des avances de trésorerie, moyen de financement déjà utilisé en 1947 pour un montant de 3.715 millions.

Le Gouvernement français a bien voulu accepter que, dans le cas où la trésorerie chérifienne se trouverait en difficulté, par suite de l'octroi de ces avances, le Trésor français lui vienne immédiatement en aide.

Ainsi se trouve assuré, en tout état de cause, le financement du programme d'équipement du Maroc pour 1948.

Le geste de solidarité accompli par la France garantit ainsi pour plus d'un cinquième la couverture des dépenses prévues au budget du Maroc pour l'exercice 1948. Il revêt, dans les circonstances actuelles, une valeur et une portée exceptionnelles étant donné que la France est aux prises avec les difficultés financières que l'on sait, alors que la situation du Maroc peut être considérée, au contraire, comme satisfaisante.

Il y a lieu, enfin, de signaler qu'à cette tranche inconditionnelle de travaux va pouvoir s'ajouter une tranche conditionnelle d'un montant encore indéterminé puisqu'il sera fonction de la participation que les épargnants marocains et français voudront bien apporter à la réalisation du programme de mise en valeur du Maroc.

Il va être, en effet, procédé à une émission aussi importante que possible de bons d'équipement, dont le produit sera affecté au financement de la tranche conditionnelle du programme de grands travaux.

Le projet de budget de 1948 se caractérise ainsi par un ensemble de mesures qui tendent à conserver à l'action gouvernementale sa pleine efficacité, sans faire peser sur le Maroc un trop lourd appareil administratif.

Les compressions apportées aux dépenses ordinaires ont permis de limiter au minimum indispensable le recours à la fiscalité. L'aide que la France a bien voulu apporter au Maroc pour le financement de ses dépenses d'équipement lui permettra, d'autre part, d'assurer avec des moyens financiers suffisants le démarrage de la tranche 1948 du programme de grands travaux.

Il ne faut pas, toutefois, se dissimuler que les hausses de prix et les relèvements de salaires sont susceptibles, par leur répercussion sur le coût des travaux, de ralentir le rythme d'exécution des réalisations projetées. Aussi est-il éminemment désirable que le Maroc s'aide lui-même et marque son intérêt pour la mise en valeur de ses richesses naturelles, en répondant à l'appel qui lui sera adressé pour le placement des bons d'équipement.

Cette contribution volontaire de l'épargne et l'exactitude avec laquelle tous les contribuables s'acquitteront de leurs obligations seront d'ailleurs les plus sûrs moyens d'éviter de nouvelles majorations d'impôts et de conserver à la fiscalité marocaine ses caractères de simplicité et de modération.